

MAIRIE DE RYE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusé : ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : PERRAUD Claude

Les conseillers présents approuvent le compte-rendu de séance du 29/06/2018.
Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Eglise : remplacement du battant de la cloche 2

Monsieur le Maire fait part aux élus que le battant de la cloche 2 de l'église doit être changé.
Après délibération et à l'unanimité des conseillers présents, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 1 608.00 € TTC.

Délibération – ONF: Destination des coupes 2019

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes pour l'affouage 2019.
Les parcelles concernées sont les suivantes : 1 – 7 – 34 et 35.
Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la proposition de l'ONF et décide d'attribuer les parcelles indiquées ci-dessus à l'affouage 2019.

Délibération – ONF : Affouage 2018

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les parcelles destinées à l'affouage 2018 ainsi que sur la validation du règlement d'affouage. Comme chaque année, une attestation d'assurance pour activité d'affouage sera demandée lors du tirage.

Après délibération le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'affouage 2018 les parcelles 10 et 16
- de fixer le montant de la taxe d'affouage à 30€ / affouagiste
- d'approuver le règlement d'affouage tel que présenté

Délibération – Taux de l'indemnité de conseil du trésorier :

Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur le taux à appliquer concernant les indemnités de conseil du trésorier.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'attribuer le taux de 100% pour le calcul des indemnités de conseil de Mr Renaud POUCHERET.

Délibération – Locataire logement étage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mlle Laura Millet, locataire du logement situé 2 place de l'église depuis mi-juillet, a donné son préavis pour le 30/09. Il propose de retenir la candidature de Mr Ludovic LARDERET.
Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir comme locataire du logement situé 2 place de l'église Mr Ludovic LARDERET aux mêmes conditions que la précédente locataire, à savoir un loyer mensuel de 380.00 € et un mois de caution.

Informations diverses :

- Le repas des anciens aura lieu le 15 décembre à 12h00
- La fête patronale se déroulera le dimanche 14 octobre
- Les travaux de revêtement de la chaussée rue de la Louvrière seront réalisés les 1 et 2 octobre.
- Une potence pour les bacs des ordures ménagères de Mr et Mme Dufey sera installée au bout de la rue Grandjean
- L'ossuaire a été réalisé au cimetière
- Le nettoyage du monument aux morts a été effectué courant septembre
- La communauté de communes prend la compétence périscolaire à compter du 01/01/2019.
- Les inscriptions à l'affouage 2018 seront prises en compte jusqu'au 26/10/2018
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h15 devant le Monument aux Morts

